

Renforcer le service public pour la justice sociale

• Accompagner nos aînés pour bien vieillir en Essonne

→ Renforcer l'accompagnement des personnes âgées vivant chez elles

- Versement par le Conseil général de l'APA.
- Soutien aux associations d'aide à domicile.
- Développement de la télé-assistance.
- Aide financière pour les transports (carte Améthyste et Rubis).

→ Des logements adaptés pour les personnes âgées

- Créer de nouvelles résidences pour personnes âgées autonomes.
- Développer les solutions innovantes et intergénérationnelles (accueil familial, petites unités...).

→ Diminuer la charge financière pour les familles

- Encadrement des tarifs des maisons de retraite.
- Financement par l'aide sociale du Conseil général.
- Création de maisons de retraites publiques.

→ Face à la maladie d'Alzheimer, soutenir les familles

- Création au total de 25 accueils de jour.
- Aider et soulager les aidants familiaux.



Francis CHOUAT félicite une résidente centenaire au Béguinage à Lisses.

Le + du service public

380 places en établissement financées par le Conseil général.

Je m'engage !

→ Signer des contrats locaux de développement social pour coordonner les actions et les financements.

→ Aider à la construction de logements adaptés et aux travaux pour le maintien à domicile (projets à Evry et Bondoufle).

→ Favoriser la prise en charge occasionnelle des personnes âgées pour soulager leurs familles.

→ Soutenir les associations et les services seniors pour développer les activités loisirs, culture et sport.

Renforcer le service public pour la justice sociale



Un véhicule de service de transport PAM 91 garé au Parc aux Lièvres à Evry.

• Aux côtés des personnes handicapées

Le + du service public

11 associations œuvrent aux côtés des handicapés soutenues.

Je m'engage !

→ Développer de petites unités de vie pour les personnes handicapées.

→ Améliorer le fonctionnement de la Maison Départementale pour les Handicapés de l'Essonne (MDPHE).

→ Favoriser l'emploi des personnes handicapées dans les services publics.

→ Développer des lieux d'accueil adaptés

- Poursuivre l'effort engagé depuis 10 ans (doublement du nombre de places offertes en Essonne).
- Priorité aux foyers pour handicapés vieillissants.

→ Faciliter l'autonomie

- Versement par le Conseil général de la Prestation de Compensation du Handicap, pour financer notamment les équipements indispensables (fauteuils, adaptation du logement, logiciels de synthèse vocale pour malvoyants...).
- Création et extension du service de transports à la demande PAM 91.
- Aide aux communes pour rendre accessibles les bâtiments et lieux publics avant 2015, conformément à la loi.
- Soutenir les projets innovants des associations, partenaires indispensables.

→ Améliorer l'information et le conseil auprès des personnes handicapées

- Création de centres locaux pour l'autonomie, lieux-ressources de proximité
- Renforcer les moyens de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, en dépit du désengagement de l'Etat, pour améliorer le service rendu.